

**ATTENTION** : Afin de rentrer dans le cadre de la législation en cours (loi sur le sport et assurance), il est désormais indispensable de faire préciser sur votre certificat médical par votre médecin, les ou l'activité(s) que vous souhaitez pratiquer.

D'autre part, il devra ajouter « en randonnée ou et en compétition \*» \*lorsque c'est le cas

**Exemple d'un certificat médical multi activités :**

CABINET DE MEDECINE GENERALE ..... X .....

Docteur X

.....

Déclare que l'état de santé de Monsieur Y... est satisfaisant et lui permet de pratiquer en randonnée comme en compétition le VTT, le Cyclotourisme, le cyclo-sport, le Bike and run, le bicross, le bike-trial, le raid multi-activités, les randonnées pédestres.

Certificat établi à la demande du patient.

Fait à .....

Le